



Plan stratégique pour l'avenir de la CRPM : document de travail

Le présent document est un document de travail voué à alimenter les débats prévus pour le 17 octobre prochain lors de la prochaine Assemblée Générale de la CRPM à Funchal (Madère, Portugal) portant sur le futur Plan Stratégique de la CRPM.

Il représente une étape incontournable afin de nouer le dialogue avec nos Membres à l'heure de définir un plan sur le long terme pour la Conférence des Régions Périphériques Maritimes.

Ce document de travail aborde deux sujets :

- des renseignements sur la procédure et les démarches relatives aux questions soulevées lors de l'Assemblée Générale (section 2) ;
- Un résumé de ce qu'est actuellement la CRPM (section 3.1), les domaines sur lesquels elle travaille en matière de politique (section 3.2), ainsi que les conditions dans lesquelles elle livre ses services (section 3.3). Chaque sous-section inclut des options pour l'avenir ainsi que des questions à être soulevées pendant les ateliers du Plan Stratégique lors de l'Assemblée Générale de la CRPM.

Toutefois, ce document de travail ne porte pas sur tous les domaines dont il sera question dans le futur Plan Stratégique de la CRPM. Des sujets tels que le modèle de financement de la CRPM en tant qu'organisation, la communication, (soit interne ou externe), tout comme les réunions statutaires de la CRPM ne seront pas abordés à ce stade.

1. Développement du Plan Stratégique de la CRPM : récapitulatif et propositions pour les prochaines étapes

- **Mars 2018 (Bureau Politique de la CRPM à Patras):**
 - Lancement de la procédure du Plan Stratégique de la CRPM
 - Nomination de trois régions de référence (*Lead Regions*) afin de nouer des discussions autour de trois piliers thématiques : « Cohésion Territoriale » (région Västerbotten); « Développement maritime et côtier durable » (région Bretagne); et « L'action des régions pour faire face aux défis mondiaux » (Région Catalogne)
 - Lancement des questionnaires concernant les services fournis par la CRPM à ses Membres
- **Juin 2018 (Bureau Politique de la CRPM à Pärnu):**
 - Discussion initiale avec les membres du Bureau Politique
 - Présentation de l'analyse des réponses au questionnaire concernant les services fournis par la CRPM à ses Membres
- **Octobre 2018 (Assemblée Générale de la CRPM):**
 - Discussions lors d'ateliers parallèles afin d'apporter une orientation sur l'identité et les objectifs de la CRPM, les domaines couverts par nos politiques, ainsi que sur les services fournis (voir ci-dessous).
 - Identification de « lignes directrices » pour la définition du Plan Stratégique de la CRPM.
- **Décembre 2018 :** poursuite des discussions avec des membres sur certains aspects du future Plan Stratégique n'ayant pas été évoqués pendant l'AGM
- **Février 2019 :** (Bureau Politique de la CRPM à Brest): présentation du document de réflexion pour le Plan Stratégique de la CRPM
- **Entre février 2019 et juillet 2019 :** approfondissement du développement du Plan Stratégique lors des réunions annuelles des Commissions Géographiques ainsi que lors de la réunion du Bureau Politique de la CRPM.
- **Octobre 2019 :** Adoption du Plan Stratégique lors de l'Assemblée Générale de la CRPM, intégrant les aspirations des membres en fonction de l'agenda de l'UE ainsi que de la Commission Européenne récemment nommée et le Parlement Européen fraîchement élu.

2. Processus de Discussion

Lors de la réunion du Bureau Politique de la CRPM tenue à Patras en mars de cette année, le Bureau Politique de la CRPM a décidé de lancer un processus de consultation élargi au sujet d'un futur Plan Stratégique pour la CRPM à l'occasion de l'Assemblée Générale 2018.

Les membres de la CRPM ont deux possibilités pour faire connaître leur avis concernant le futur Plan Stratégique pour la CRPM pendant l'Assemblée Générale 2018 :

- lors des ateliers parallèles prévus pour ce but et qui seront tenus le 17 octobre, de 15h00 à 17h00
- lors de l'Assemblée Générale, le 19 octobre, de 13h30 à 14h30

Discussions lors des ateliers parallèles

- Des discussions avec des membres de la CRPM s'articuleront autour de différents aspects identifiés au préalable (voir ci-dessous) relatives aux questions soulevées dans ce même document. Les trois regroupements de questions suivront de près la structure de ce document de travail. Ces questions porteront, notamment sur :
 - Qui sommes-nous : missions, buts et objectifs de la CRPM ainsi que l'interrelation entre la CRPM et ses Commissions Géographiques (section 3.1)
 - Dans quels domaines sommes-nous actifs : les domaines politiques (section 3.2)
 - Comment livrons-nous nos services : les services que nous fournissons à nos membres (section 3.3)
- Chaque atelier sera modéré par un responsable élu ou un fonctionnaire/technicien issu d'une des régions référentes (*lead régions*) (Bretagne, Catalogne, Västerbotten)
- Les ateliers sont ouverts tant aux élus qu'aux fonctionnaires/techniciens des régions membres. **Ceux souhaitant y participer sont invités à s'inscrire sur [le site de la CRPM](#)**

Rédaction du projet « Lignes directrices stratégiques »

- Les discussions menées pendant les ateliers parallèles aboutiront à la rédaction de toute une série de lignes directrices stratégiques portant sur les questions soulevées dans ce même document. Celles-ci pourraient consister en de courtes phrases concernant l'identité de la CRPM, ses politiques ou les services qu'elle fournit à ses membres.

Approbation par l'Assemblée Générale de la CRPM

- Lors de la session de l'Assemblée Générale de la CRPM spécialement dédiée au Plan Stratégique (19 octobre, 13h30 à 14h30), les lignes directrices stratégiques seront soumises à l'approbation des membres. La plate-forme interactive en ligne Slido sera utilisée afin de faciliter l'échange et le partage des avis des membres
- Ces lignes directrices stratégiques contribueront au développement du Plan Stratégique.

3. Développer les lignes directrices pour définir la CRPM

3.1 Qui sommes-nous ? L'identité, la mission et les objectifs de la CRPM

3.1.1 Statut quo

- [Qu'est-ce que la CRPM ?](#)

Sur le site de la CRPM nous trouvons la description suivante :

La Conférence des Régions Périphériques Maritimes rassemble environ 160 Régions issues de 25 États de l'Union européenne et au-delà.

Représentant près de 200 millions de citoyens, la CRPM agit en faveur d'un développement plus équilibré du territoire européen. Elle opère à la fois comme un think-tank et un lobby pour les Régions.

Grâce à son vaste réseau de contacts au sein des institutions de l'UE et des gouvernements nationaux, la CRPM a, depuis sa création en 1973, ciblé son action en vue de s'assurer que les besoins et les intérêts de ses régions membres soient pris en compte dans toutes les politiques ayant un fort impact territorial.

La description ci-dessus met donc en exergue les deux dimensions de la CRPM, d'une part, en tant que « lobby », et d'autre part dans sa qualité de « think-tank ». Elle évoque le nombre de régions membres de la CRPM, le travail qu'elle réalise, et rappelle qu'elle se concentre sur des institutions clés de l'UE. Il y est également question, et ce à juste titre, d'une des particularités de la CRPM, notamment, le fait de représenter également des régions dotées de gouvernements démocratiquement élus, y compris dans des pays qui ne sont pas membres de l'Union européenne.

- [Domaines d'intérêt de la CRPM](#)

La CRPM se définit sur son site comme suit :

La CRPM a pour objectif principal de se concentrer sur la cohésion sociale, économique et territoriale, les politiques maritimes et la croissance bleue, ainsi que l'accessibilité. La gouvernance européenne, l'énergie et le changement climatique, le voisinage et le développement, représentent également d'importants domaines d'activités de l'association.

Les réponses au [questionnaire en ligne relatif aux services livrés aux membres de la CRPM](#) semblent suggérer que la vaste majorité de ces derniers se montre en général satisfaite des domaines sur lesquels la CRPM se concentre. Toutefois, plusieurs régions ont évoqué la nécessité de faire évoluer et d'adapter le nom de l'organisation (Conférence de Régions Périphériques et Maritimes) à l'avenir. D'autres encore ont fait allusion à une participation accrue de la CRPM aux projets de l'UE, mais plutôt en relation aux projets comme un 'service' visant à influencer une politique, et non comme une fin en soi.

- [L'interrelation entre la CRPM et ses Commissions Géographiques \(CGs\)](#)

Les retours des membres, contenus dans leurs réponses au questionnaire, font état d'une quasi-unanimité pour ce qui est de ce sujet. Leurs avis pourraient se résumer comme suit :

« La CRPM est unique grâce à ses Commissions Géographiques. Celles-ci lui permettent de se concentrer sur des questions spécifiques à chaque bassin maritime tout en déployant ses activités de lobbying au niveau de l'UE liées à des domaines d'intérêt pour tous ses membres. Ceci permet aux membres de la CRPM de travailler tant sur des politiques européennes que sur des questions plus spécifiques relatives à leurs caractéristiques et à leurs bassins maritimes respectifs »

À l'heure actuelle, les Commissions Géographiques disposent d'autonomie au regard de leurs domaines d'activité, des services qu'elles fournissent ainsi que de leur propre mode de fonctionnement. Ces dernières tendent néanmoins à planifier leurs propres activités tout en prenant en compte les activités du Secrétariat Général de la CRPM, afin de les lier entre elles, de les consolider et de les rendre complémentaires.

Par ailleurs, certains membres ont fait part de leurs suggestions afin d'améliorer davantage l'interrelation entre les Commissions Géographiques et la CRPM :

- Des améliorations pourraient être apportées notamment quant à la communication vis-à-vis des membres au sujet d'activités liées aux activités politiques décidées au niveau de la CRPM ;
- Davantage de clarté serait de mise en ce qui concerne le rôle de la CRPM vis-à-vis du travail des Commissions Géographiques respectives ;
- La coopération entre les Commissions Géographiques sur des questions spécifiques devrait être encouragée davantage (par exemple, en constituant des groupes de travail rassemblant deux ou trois Commissions Géographiques).

La CRPM dispose donc d'amples possibilités d'exploiter cette relation de façon à créer une valeur ajoutée, ayant ainsi un impact sur la CRPM dans son ensemble.

3.1.2 Options pour l'avenir

- Concernant la déclaration de mission de la CRPM.

La définition de la CRPM en tant qu'organisation est généralement à jour mais il serait pertinent de la **mettre à jour**. Certains éléments clés lui font défaut, notamment les Commissions Géographiques, ainsi que le fait de constituer un véritable réseau politique travaillant pour des membres élus aux niveaux local et régional.

Les domaines susmentionnés ne reflètent néanmoins pas fidèlement les domaines sur lesquels la CRPM est active depuis ces dernières années. Aussi, le travail de la CRPM sur le Budget de l'UE ou sur la migration n'y est pas évoqué.

Il y prévaut également de la confusion autour de certains concepts, comme la cohésion sociale, économique et territoriale, mais aussi concernant quelques domaines politiques, comme la politique de cohésion. La description actuelle aurait à être mise à jour afin de tenir compte des domaines prioritaires de la CRPM les plus récents ainsi que de sa nouvelle feuille de route pour l'avenir.

Les options pour l'avenir pourraient inclure une légère modification de la déclaration de mission de la CRPM. Les concepts suivants pourraient être intégrés à une nouvelle description des domaines clés sur lesquels se concentre la CRPM (par exemple) :

- Développement territorial équilibré
- Développement durable
- Développement territorial intégré
- Le rôle et la valeur ajoutée des autorités locales et régionales au sein de l'UE
- Le potentiel maritime pour de la croissance et l'emploi
- Prendre en compte les besoins des différents types de territoires

- Concernant la possibilité d'un cadre pour la clarification des rôles de la CRPM CGs

Le Plan Stratégique de la CRPM pourrait fournir un cadre ample (et souple) permettant la mise à jour et la définition de tant la CRPM que de toutes ses Commissions Géographiques, afin de renforcer davantage l'identité unique de la CRPM à cet égard à l'avenir. Un tel cadre pourrait se rapprocher de ce qui suit :

Principaux domaines d'action de la CRPM

- Les efforts pour influencer les institutions de l'UE (lobbying) : l'un des principaux domaines d'action de la CRPM est la défense des intérêts de ses membres devant les institutions de l'UE. Cela passe notamment par l'organisation d'événements spécialement conçus, par la publication de documents de réflexion ainsi que par l'interaction avec des figures Européennes de haut niveau (c'est-à-dire, par le biais de réunions ad hoc avec nos délégations de la CRPM) ;
- Son rôle de « think-tank » : en menant des réflexions avec ses membres sur des sujets de politique à long terme (ex. l'avenir de l'Europe);
- La communication de renseignements et d'expertise à ses membres : par courriel, en diffusant des analyses ciblées, ou bien verbalement lors d'événements conjoints avec ses membres ;
- La promotion de régions individuelles grâce à des événements de haut niveau.

Priorités communes et domaines d'action communs au six Commissions Géographiques de la CRPM :

- Communiquer leurs avis respectifs au sujet des domaines politiques prioritaires : les CGs partagent leurs avis, des études de cas, leurs retours quant aux positions politiques développées au niveau de la CRPM. Plusieurs Commissions Géographiques disposent de groupes de travail qui correspondent aux principaux domaines politiques de la CRPM et qui les alimentent. Les présidents des Commissions Géographiques respectives font également partie du Bureau Politique de la CRPM ;
- Se concentrer sur des stratégies macro-régionales et maritimes : chaque CG est impliquée dans le développement (voire dans le lobby en vue de leur application) de stratégies maritimes mais aussi de stratégies et d'initiatives macro-régionales. Autrement, elles travaillent dans le cadre de leurs propres stratégies (ex. la Commission Mer du Nord avec sa Stratégie Région Mer du Nord 2020). La Commission des Îles constitue une exception notable malgré le fait que plusieurs membres de celle-ci participent également à différentes stratégies soit macro-régionales, soit maritimes ;
- Des domaines politiques spécifiques pour chaque CG : les CGs travaillent également sur des domaines politiques qui ne représentent pas forcément les domaines prioritaires au niveau de la CRPM. Afin de citer un exemple par CG, nous pourrions évoquer : l'innovation pour la Commission de la Mer Baltique, l'eau pour la Commission MED, le tourisme pour la CBMN, l'érosion côtière pour la CAA, des aides d'État pour la CI, ainsi que l'énergie pour la CMN ;
- Le Forum pour la Coopération Interrégionale : toutes les CGs offrent à leurs membres des possibilités de débattre, de créer des réseaux, d'échanger de bonnes pratiques et de discuter (aux niveaux technique et politique).

Les Commissions Géographiques de la CRPM : Des caractéristiques divergentes

Afin d'agir de façon efficace en ce qui concerne les objectifs susmentionnés, les CGs mettent à disposition de leurs membres toute une panoplie de moyens, dont :

- Des structures différentes : toutes les CGs sont nommées au Bureau Politique de la CRPM, tout en disposant de leurs propres structures organisationnelles. Alors que chaque CG organise une Assemblée Générale annuelle, certaines d'entre elles sont également dotées d'un Bureau Politique propre ;
- Des groupes de travail techniques et thématiques liés aux politiques mises en place par chaque CG, ainsi que des rapports à ce sujet ;
- L'organisation de conférences de haut niveau ;
- Le développement, et l'implication dans des projets de l'Union Européenne ;
- Des partenariats spécifiques avec des institutions et des organisations.

[Concernant la collaboration entre les Commissions Géographiques de la CRPM](#)

Certaines Commissions Géographiques travaillent d'ores et déjà de façon bilatérale : La Commission de la Mer du Nord et la Commission de la Mer Baltique ont tenu des réunions conjointes, alors que la Commission Interméditerranéenne a travaillé avec la Commission de l'Arc Atlantique, la Commission des Balkans et de la Mer Noire et la Commission des Îles sur des projets et des initiatives conjoints en matière de lobbying.

Il existe également des domaines politiques représentant des priorités pour deux ou davantage de Commissions Géographiques. Ainsi, elles pourraient être amenées à collaborer soit de façon ad hoc, soit de façon plus systématique. Des exemples récents incluent le travail réalisé par la Commission

Interméditerranéenne, la Commission Balkans et Mer Noire, et la Commission des Îles au sujet du tourisme durable, mais aussi la coopération entre la Commission Mer du Nord et la Commission Arc Atlantique sur le Brexit.

Une option pour l'avenir serait de faire en sorte qu'un membre du Secrétariat Général de la CRPM travaille avec les Secrétaires Exécutifs pour évaluer d'éventuelles possibilités de coopération bilatérale entre Commissions Géographiques, mais aussi les façons d'étoffer davantage ces relations préétablies.

- **Concernant une gestion améliorée des membres**

La CRPM comprend plus de 150 membres issus de 28 pays différents. Au regard de la diversité des intérêts représentés par les membres de la CRPM et le cycle électoral propre à chaque région, relier les actions entreprises par la CRPM aux véritables besoins des membres est une tâche compliquée. Les différentes régions membres présentent aussi des différences quant à leur taille, leurs compétences, leur statut constitutionnel, leur organisation politique et situation financière.

La nature unique de la CRPM, dotée d'un Secrétariat Général et six Commissions Géographiques, pourrait bénéficier d'une coordination et d'une gestion de ses membres mieux structurées.

Des options pour l'avenir pourraient inclure :

- **Un membre de l'équipe du Secrétariat Général** pourrait être chargé de coordonner la gestion des membres, notamment en travaillant étroitement avec les secrétaires généraux des Commissions Géographiques en particulier. Un tel rôle pourrait éventuellement intégrer des fonctions liées à l'élargissement ou l'expansion de la CRPM.
- **L'amélioration de la façon dont les besoins et les intérêts des membres de la CRPM sont liés aux activités réalisées tant au niveau de la CRPM qu'au niveau des Commissions Géographiques.** Certaines Commissions Géographiques (CIM, CMB...) emploient d'ores et déjà un tel système. Celui-ci pourrait être adopté et développé davantage au niveau de la CRPM.
- **L'introduction d'un Dossier d'Adhésion à la CRPM (CPMR Membership Pack)** afin d'informer les nouveaux membres, mais aussi des membres potentiels sur les services livrés par la CRPM.

Les questions suivantes, liées aux éléments rapportés ci-dessus, pourraient être abordées pendant les ateliers :

- **Quels seraient les principaux avantages ou bénéfices que pourrait apporter la CRPM dans votre région ?**
- **Quelles suggestions auriez-vous en vue d'une amélioration de la façon dont la CRPM et les Commissions Géographiques collaborent ?**

3.2 Que faisons-nous ? Les domaines politiques au sujet desquels la CRPM est active

3.2.1 Statut quo

- **Trois piliers**

La CRPM touche à toute une série de domaines politiques constitués en trois « piliers » : La Cohésion Territoriale, L'Europe des Mers, et l'Accessibilité. Dans le cadre du travail réalisé autour de ces trois piliers, il est sous-entendu que les domaines politiques clés sur lesquels la CRPM est active sont la Politique de Cohésion, les politiques maritimes (tout particulièrement la Politique Commune de la Pêche), et la croissance bleue, ainsi que la Politique de Transport (le Mécanisme pour l'Interconnexion de l'Europe et les Réseaux Trans-Européens en particulier).

Outre ceux susmentionnés, la CRPM œuvre également dans d'autres domaines (changement climatique, aides d'État, etc.).

Afin de pouvoir mener à bien ses activités politiques, la CRPM dépend de l'expertise au niveau du Secrétariat Général de la CRPM et des Commissions Géographiques, ainsi que celle directement fournie par les régions membres en soi.

- **Expertise relative aux domaines politiques issue du Secrétariat Général de la CRPM**

Concernant les différents niveaux **actuels** d'expertise et de soutien fournis par le Secrétariat Général de la CRPM, nous pourrions les catégoriser de la façon suivante :

→ **Expertise interne :**

- Politique de Cohésion (y compris la CTE)
- Politiques liées au Transport (le MIE, les RTE-Ts...)
- Certains aspects des politiques maritimes (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, la Politique Commune de la Pêche, la planification de l'espace maritime, la gestion intégrée des zones côtières)
- Des aspects du budget de l'UE (ressources propres, la façon dont celui-ci est négocié...)

→ **Expertise en cours de développement :**

- Changement Climatique
- Certaines politiques maritimes (ex. des investissements maritimes, des industries maritimes, éducation et formation)
- Politique Migratoire et d'Asile
- Politique de voisinage

→ **Une certaine expertise / une expertise limitée :**

- Le FEIS (le Plan Juncker) et des instruments financiers
- Les aides d'État (notamment concernant les îles, le transport, et des lignes directrices d'aide d'État aux régions)
- Le développement rural (FEADER)

→ **Aucune véritable expertise sur les sujets suivants :**

- La recherche et l'innovation ainsi que sur Horizon 2020
- Le développement, les ODDs, Agenda 2030
- L'énergie
- La PAC (premier pilier)
- Politique Environnementale

- **Efforts supplémentaires et expertise des Commissions Géographiques de la CRPM**

En sus des domaines précédemment cités, les Commissions Géographiques de la CRPM travaillent également dans d'autres domaines complémentaires s'alignant avec les intérêts spécifiques de ses membres pour les domaines respectifs en question. À titre d'exemple, voici une liste non exhaustive :

- La Commission Arc Atlantique : les stratégies Macro-Régionales et des stratégies maritimes, les domaines maritimes clés, la coopération Post-Brexit ;
- La Commission Balkans Mer Noire : les stratégies de voisinage (Coopération transfrontalière et Partenariat Oriental), ainsi que les stratégies régionales et maritimes touchant à des domaines maritimes clés (ex. le tourisme durable, le développement de compétences) ;

- La Commission Mer Baltique : une stratégie macro-régionale comprenant la gouvernance, des instruments et des domaines politiques spécifiques, tels l'innovation (Ris3 / *Smart Specialisation*), le transport, le tourisme, etc., la mise en œuvre des ODDs en lien avec la cohésion territoriale ;
- La Commission des îles : la politique de Cohésion, l'énergie, les aides d'État, l'aviation ;
- La Commission interméditerranéenne : la politique de Cohésion (ex. la CTE), les stratégies macro-régionales et maritimes, les domaines maritimes clés, (ex. gestion des côtes, tourisme durable, énergie maritime renouvelable), Voisinage (South), le climat (ex. efficacité énergétique), transport (thématiques spécifiques), migration et asile (thématiques spécifiques);
- La Commission Mer du Nord : Coopération post-Brexit, transport durable, déchets marins, énergie *offshore*.

- Des domaines couverts exclusivement par les Commissions Géographiques

Il existe également d'autres questions d'ordre politique sur lesquelles le travail se fait exclusivement au niveau des Commissions Géographiques et non au niveau de la CRPM. À l'avenir, une liste énumérant toutes ces questions pourrait être établie.

3.2.2 Des options pour l'avenir

L'analyse des réponses fournies par les membres de la CRPM au [questionnaire relatif aux services](#) semble faire état d'un consensus en ce qui concerne les éléments suivants :

- La CRPM devrait continuer de concentrer ses efforts sur des questions d'importance historique pour l'organisation et pour les politiques de l'UE y ayant trait. Parmi celles-ci se trouvent notamment des politiques européennes encourageant l'investissement au niveau régional (politique de cohésion mais aussi INVESTEU), au niveau de la politique de transport (RTE-Es / MIE), ainsi qu'au niveau des politiques liées à la mer (politique de la pêche, mais également des évolutions telles que la future *pate-forme* d'investissements dans l'économie bleue) ;
- La CRPM devrait continuer de travailler étroitement avec ses Commissions Géographiques sur des domaines politiques « centraux » ;
- Les Commissions Géographiques devraient continuer de suivre les enjeux politiques spécifiques à leurs caractéristiques géographiques ou territoriales respectives.

- Un cadre de soutien politique articulé autour de trois catégories

Eu égard à nos limitations concernant nos ressources humaines et l'expertise, ainsi qu'à l'intérêt des régions membres de la CRPM dans un vaste éventail de domaines politiques, **des options pour l'avenir pourraient éventuellement intégrer le développement d'un cadre « par paliers » (« tiered ») offrant du soutien sur la base d'expertise interne et des besoins respectifs des membres.**

Ce cadre pourrait permettre la définition des services livrés par le Secrétariat Général de la CRPM en trois catégories : les services ayant trait à des domaines « centraux » ; ceux qui sont considérés comme des « priorités régionales » ainsi que ceux à être suivis (*watching brief*).

DOMAINES « CENTRAUX » POUR LA CRPM

Les domaines politiques **actuellement** inclus dans cette catégorie :

- Politique de Cohésion
- Transport
- Politique Commune de la Pêche et des domaines maritimes clés

Il s'agit donc des domaines dans lesquels le Secrétariat Général de la CRPM fournirait des services de haut niveau : haut en matière de ressources humaines mais aussi pour ce qui est de l'éventail de services proposés. Dans ces domaines, les membres de la CRPM peuvent s'attendre à recevoir les services suivants :

- Un réel encadrement (« *Hands on* » lead) de la part du secrétariat général de la CRPM dans les domaines en question, à l'aide d'un groupe de travail spécifique (et fixe), (ex. le groupe de travail de la CRPM pour le transport) ;
- Des activités de *think-tank* – Les Commissions Géographiques concevraient de nouvelles idées originales en vue d'influencer le développement de politiques sur le long terme dans les domaines en question. Ceci passe par l'organisation d'activités dites de *brainstorming* avec des experts et des hauts responsables, des documents de réflexion et ainsi de suite ;
- Des analyses et des briefings détaillés pour les domaines en question. Les Commissions Géographiques fourniraient des rapports détaillés concernant les évolutions ayant une incidence sur les domaines en question ;
- Du lobby de haut niveau – Le secrétariat générale de la CRPM entreprendraient, conjointement avec ses membres, des activités de lobbying de haut niveau visant les institutions de l'UE ;
- Des projets stratégiques de l'UE dotés d'une dimension de lobbying (ex. Vasco de Gama or MarinA-MED) ;
- Des partenariats clés avec des institutions et des organisations.

« PRIORITÉS RÉGIONALES »

Les domaines politiques actuellement compris dans cette catégorie-ci sont les suivants :

- Certains domaines maritimes
- Le changement climatique
- Les politiques d'immigration et d'asile
- Le FEIS
- Les aides d'État
- La politique de voisinage
- Le développement, les ODDs et l'agenda 2030

Tout comme les domaines cités ci-dessus représentent aussi des priorités pour les membres de la CRPM ; néanmoins, l'implication du Secrétariat Général de la CRPM serait moins intense. L'action de la CRPM dans ces domaines serait plus dépendante du soutien de ses propres membres (ex. une région pourrait assumer un rôle de direction au sein d'un groupe de travail spécifique), ou bien en faisant appel à une expertise externe. Dans ces domaines-ci, le Secrétariat Général de la CRPM pourrait fournir à ses membres les services suivants :

- La constitution d'un groupe de travail ad hoc dirigé par une ou plusieurs régions – ces groupes de travail seraient d'une durée de vie limitée, en fonction de l'agenda européen
- La facilitation de l'échange de bonnes pratiques ;
- La réponse aux évolutions clés dans les domaines concernés ;
- La facilitation de l'implication des régions de la CRPM dans des projets de l'UE dans les domaines en question / la CRPM représenterait ses régions en y participant directement ;
- Des partenariats spécifiques avec des institutions et des organisations.

LE SUIVI AU NIVEAU DES RÉGIONS (*WATCHING BRIEF*)

Les domaines politiques actuellement compris dans cette catégorie :

- Le Cadre Financier Pluriannuel
- Le Semestre Européen et des réformes structurelles
- La recherche et innovation
- La PAC et développement rural
- L'énergie
- La décentralisation et la gouvernance multi-niveaux

Les éléments évoqués ci-dessus pourraient représenter sporadiquement des priorités soit pour des régions individuelles faisant partie de la CRPM, soit pour la CRPM dans son ensemble. Toutefois, il s'agit de domaines pour lesquels l'équipe de la CRPM ne possède ni l'expertise requise ni les ressources nécessaires (le temps, notamment) pour s'y impliquer davantage. Les services que le Secrétariat Général de la CRPM serait en mesure de livrer dans les domaines cités ci-dessus sont les suivants :

- Le suivi (*Watching brief*) : les Commissions Stratégiques de la CRPM pourraient alerter ses membres du besoin d'agir au niveau de la CRPM dans l'un des domaines cités ci-dessus
- De l'analyse stratégique lorsqu'elle s'impose : elle s'appliquerait, par exemple, au cadre financier pluriannuel (CFP), d'une importance capitale pour tous les membres de la CRPM au moment des négociations
- Des actions ponctuelles : le Secrétariat Général pourrait entreprendre une action ponctuelle sur demande

Atelier 1 : Cohésion Territoriale	Atelier 2 : Communautés Maritimes Durables	Atelier 3 : Agendas / Ordres du Jour Globaux
<ul style="list-style-type: none">• Politique de Cohésion• Transport et Accessibilité (y compris l'aviation)• EFSI et INVEST EU• Coopération post-Brexit• Macro-régions et stratégies maritimes• Budget de la UE• Aides d'État• Objectifs de Développement Durable (ODDs)	<ul style="list-style-type: none">• Politique Commune de la Pêche et le FEAMP• Investissements maritimes• Croissance Bleue• Éducation maritime• Innovation• Changement climatique (dimension maritime)• Gestion côtière et planification de l'espace maritime• FP9• La Politique Maritime Intégrée• La Politique Agricole Commune	<ul style="list-style-type: none">• Migration et asile• Politique de voisinage• Politique de Développement• Climat – Négociation International (OMI)• Sécurité Maritime• Déchets maritimes

Dans l'unique but de faciliter le débat lors des discussions en atelier, nous avons classé chacun des domaines politiques dans l'un des trois ateliers. Les questions ci-dessous devraient être abordées de façon à couvrir les domaines politiques dans votre atelier respectif.

Les questions suivantes, liées aux éléments rapportés ci-dessus, pourraient être abordées pendant les ateliers :

- Dans quel(les) mesure(s) le contexte politique changeant tant au niveau de l'UE qu'au niveau international (la place de l'Europe dans le monde, le rôle des régions, le changement climatique, migrations, etc.) a une incidence sur pour les domaines de travail de la CRPM?
- Soutenez-vous le cadre proposé dans la discussion (« priorités centrales », « priorités régionales », « actions liées au suivi/*watching brief* ») ? Quelles actions spécifiques devraient être entreprises pour chaque politique/thématique dans les prochaines années, selon vous ?

3.3 Comment délivrons-nous nos services : les services proposés aux Membres

3.3.1 Statut quo

[Le questionnaire de la CRPM relatif aux services apportés à nos membres](#) identifie clairement les services les plus appréciés par ces derniers. L'information et les renseignements (44 mentions), lobby et influence (38 mentions), des possibilités de se constituer en réseau et de coopérer avec d'autres régions (21 mentions) sont les plus cités.

Cette section se concentre sur les trois services les mieux recensés selon les réponses au questionnaire fournies par les membres de la CRPM. Elle se penche également sur des services liés au projets de l'UE ainsi qu'à de nouveaux services potentiels.

3.3.2. Des options pour l'avenir

- [Concernant la prestation d'informations au sujet des politiques de l'UE](#)

La CRPM n'a jamais été conçue pour être une source d'information sur les politiques européennes. Toutefois, l'information délivrée par son Secrétariat Général au sujet des réformes de la politique de l'UE ayant un impact sur les régions est fort appréciée par ses membres. Ladite information circule grâce à des notes techniques détaillées voire, de façon moins formelle, par e-mail.

Les services livrés par le Secrétariat Général concernant « l'information et les renseignements » vont de pair avec d'autres services liés au lobbying, aux efforts pour influencer la politique mais aussi liés à son rôle de *think-tank* : la formulation de positions politiques de la CRPM se fonde sur des informations solides et actualisées sur les processus et délais de l'UE ; c'est aussi pour cela que les échéances (*timing*) sont clés.

Les retours des membres de la CRPM obtenus grâce à leurs réponses au questionnaire suggèrent que le Secrétariat Général de la CRPM devrait consolider ses efforts vers la communication d'informations pertinentes pour les territoires au sujet des politiques de l'UE. Les membres de la CRPM ont également soulevé la longueur du document ainsi que le besoin d'envisager des techniques de communication plus modernes afin d'améliorer la diffusion des informations.

À la lumière des éléments susmentionnés, des options pour l'avenir pourraient inclure :

- **La rationalisation de la diffusion d'information sur les domaines politiques centraux de la CRPM (actuellement il s'agit de la politique de cohésion, politiques de transport et des questions maritimes clés).** Elle permettrait un meilleur partage des informations, notamment

par courriel, grâce à un format uniformisé, ainsi que la possibilité de s'abonner et/ou se désabonner des listes de diffusion d'information par courriel de façon plus simple et intuitive. Les courriels adressés aux membres du *Core Group* pourraient servir de modèle pour la communication concernant d'autres domaines politiques.

- **La poursuite des améliorations du format des documents et fiches de travail pré-rédigés (notes techniques, etc.),** tout particulièrement en ce qui concerne la structure même des écrits.
- **Le développement d'un portail intranet sur le site web de la CRPM pour les membres,** facilitant ainsi la diffusion des documents publiés par la CRPM.

- **Concernant le lobbying, l'influence, le think-tank**

La CRPM est née il y a 45 ans dans le but d'influencer la politique de l'UE de façon à la rendre propice à un développement plus équilibré des territoires européens. Les retours concernant le récent questionnaire relatif aux services fournis à nos membres suggèrent que les éléments contenus dans l'intitulé de cette même rubrique représentent une priorité pour les membres de la CRPM.

La CRPM a été plus active ces dernières années dans des activités de « lobbying » directes / à court terme. Parmi celles-ci, nous dénombrons l'élaboration de propositions d'amendements pour des rapports issues tant du Comité des Régions que du Parlement.

Néanmoins (avec la possible exception de notre travail dans le cadre du Groupe de Réflexion sur l'avenir de l'Europe), la CRPM s'est moins concentrée sur l'organisation de discussions avec des universitaires, des experts et des *think-tanks* menant des réflexions sur le développement des politiques de l'UE.

À la lumière des éléments susmentionnés, des options pour l'avenir pourraient inclure :

- **Le développement d'un cadre différenciant, d'une part, le « lobbying » à court terme de la CRPM (ex. travail législatif...), et d'autre part, nos réflexions sur le long terme portant sur les évolutions au sein de l'UE.** Un tel cadre pourrait inclure la désignation d'un haut responsable issu du Secrétariat Général de la CRPM qui serait chargé de la relance de la dimension « *think-tank* » de l'Organisation. Ladite relance passerait par la création d'un groupe d'universitaires, voire d'autres personnes influentes, pour lancer des débats au sujet des évolutions de l'UE sur le long terme. Le groupe pourrait également organiser une séance spécifique lors de chaque Assemblée Générale pour informer sur de futures évolutions au sein de l'UE.
- **Le « lobbying » au niveau national, avec la collaboration de ses membres.** Ainsi, l'année passée, la CRPM a essayé d'organiser des réunions nationales de haut niveau afin de faire circuler des informations clés sur l'avenir des politiques de l'UE. Malgré des succès limités, l'idée mérite tout de même d'être envisagée.

- **Concernant la mise en réseau et la coopération avec d'autres régions**

La CRPM est souvent décrite par ses membres comme un forum de coopération et de mise en réseau. En revanche, en dehors du cadre des projets de l'UE et autres activités spécifiques organisées par les Commissions Géographiques, le Secrétariat Général de la CRPM n'entreprend que rarement des activités visant uniquement à renforcer la coopération ou de mise en réseau (même si ceci a lieu naturellement).

Des options pour l'avenir pourraient inclure :

- **Stimuler la coopération et la constitution en réseau des régions membres de la CRPM** grâce aux efforts de nos membres sur la base du volontariat. Nous pourrions reprendre le modèle utilisé par l'Assemblée des régions d'Europe qui dépend des membres des équipes des régions membres pour organiser et modérer des débats avec d'autres régions sur des thématiques

spécifiques. Cela permettrait d'élargir la palette d'activités disponibles sans pour autant mobiliser trop de ressources du Secrétariat Général et des CGs.

- Concernant des projets de l'UE et des partenariats stratégiques

Pendant les cinq dernières années, la CRPM et de nombreuses Commissions Géographiques se sont de plus en plus impliquées au sein de projets de l'UE. Leur implication apportera sans aucun doute une valeur ajoutée dans la mesure où elle encourage la coopération (entre régions, mais aussi avec d'autres institutions et acteurs) ainsi que le lobbying des institutions de l'UE vis-à-vis de questions de politique clés pour les régions maritimes. À titre d'exemple, plusieurs positions politiques de la CRPM sont élaborées dans le cadre des projets de l'UE, impactant ainsi les politiques européennes car cofinancées par des fonds européens.

À la lumière des éléments susmentionnés, des options pour l'avenir pourraient inclure :

- **Le développement d'une approche stratégique aux projets pour la CRPM** : une stratégie commune pour des projets en coordination avec les CGs, liée aux activités de lobbying et de *think-tank* de l'organisation, pourrait être développée afin de clarifier l'engagement de la CRPM vis-à-vis des projets de l'UE. Nous pourrions également profiter desdits projets afin de renforcer les relations et les synergies avec d'autres niveaux de l'administration publique, mais aussi avec des universités et centres de recherche, le secteur privé (chambres de commerce, PME, le secteur industriel, etc.) et la société civile (ONGs, etc.). Une telle stratégie devrait également permettre d'apporter des précisions concernant les ressources dont dispose l'équipe du Secrétariat Général de la CRPM afin de garantir un soutien suffisant aux domaines politiques centraux.
- **Le développement de partenariats stratégiques correspondant aux activités liées aux projets** : des relations structurées, des mémorandums d'accord des accords de coopération avec des acteurs externes clés capables de maximiser l'action globale de la CRPM et ses CGs (*think-tank*, lobbying, etc.).

- Concernant d'éventuels nouveaux services

Nonobstant des ressources limitées en ce qui concerne le personnel au sein de l'équipe du Secrétariat Général de la CRPM, certains membres (ainsi que certains membres potentiels) sont demandeurs de services de la part de la CRPM. Ils demandent, d'une part, des formations spécifiques, et d'autre part, d'autres services liés au renforcement de capacités. La CRPM pourrait également promouvoir le développement de « projets phares » correspondant à l'identité maritime de membres (ex. le projet Vasco De Gama sur les formations maritimes).

Concernant le Développement Territorial Intégré la Commission Interméditerranéenne a déjà développé du matériel éducatif destiné à la formation de figures politiques et de responsables méditerranéens. Ces supports pourraient également servir comme base pour davantage d'activités dans ce domaine.

Des options pour l'avenir pourraient inclure :

- **Évaluer la possibilité de fournir un service de formation ou de renforcement des capacités pour les membres** : des formations et des activités de renforcement de capacités pourraient être proposées aux membres par des membres de l'équipe de la CRPM ou par des experts externes. Ceci pourrait signifier l'implication dans des projets de l'UE ou dans des activités liées aux politiques (ex. le développement territorial intégré).
- **Évaluer la possibilité de développer des « projets phares »** conjointement avec les membres de la CRPM

Les questions/remarques/réflexions suivantes, liées aux éléments rapportés ci-dessus, pourraient être abordées pendant les ateliers :

Les questions suivantes, liées aux éléments rapportés ci-dessus, pourraient être abordées pendant les ateliers :

- La CRPM tient aux services qu'elle fournit à ses membres. Que pourrions-nous faire de plus, selon vous ? Que pourrions-nous améliorer ?



**CPMR
CRPM**

Personne à contacter : Nicolas Brookes, Directeur CRPM

Email : nicolas.brookes@crpm.org

La Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM) rassemble environ 160 Régions issues de 25 États de l'Union européenne et au-delà.

Représentant près de 200 millions de citoyens, la CRPM agit en faveur d'un développement plus équilibré du territoire européen.

Elle opère à la fois comme un *think-tank* et un lobby pour les Régions. Son principal objectif se concentre sur la cohésion sociale, économique et territoriale, les politiques maritimes et l'accessibilité.

www.cpmr.org

CONTACT :

6, rue Saint-Martin, 35700 Rennes (FR)
Tel: + 33 (0)2 99 35 40 50

Rond-Point Schuman 14, 1040 Brussels (BE)
Tel: +32 (0)2 612 17 00

Email: Secretariat@crpm.org; Website: www.cpmr.org

Réf. CRPMNTP180014